



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

PROJET
DE RÈGLEMENT N° 2452

Règlement modifiant le Règlement de zonage
n° 0651, et ses amendements, afin de retirer la
zone H-4030 des zones assujetties au PAE au
plan ZON_001 de ce règlement.

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Service de l'urbanisme et du
développement durable dans le sommaire décisionnel SD-2026-0465;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à
la table du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le _____, en vue
de l'adoption d'un règlement à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté par la résolution n° _____ lors de
la séance ordinaire tenue le _____ 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète par le présent règlement, portant le
n° 2452, ce qui suit, à savoir :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, afin de retirer la zone H-4030 des zones assujetties au PAE au plan ZON_001 de ce règlement.

ARTICLE 1:

Le plan de zonage numéro ZON_001, constituant l'annexe « A » du Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, est modifié afin de retirer la zone H-4030 des zones assujetties au règlement sur les PAE, le tout comme il est illustré au plan « MRU-2024-5150-P1 » joint au présent règlement à titre d'annexe « A ».

ARTICLE 2:

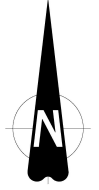
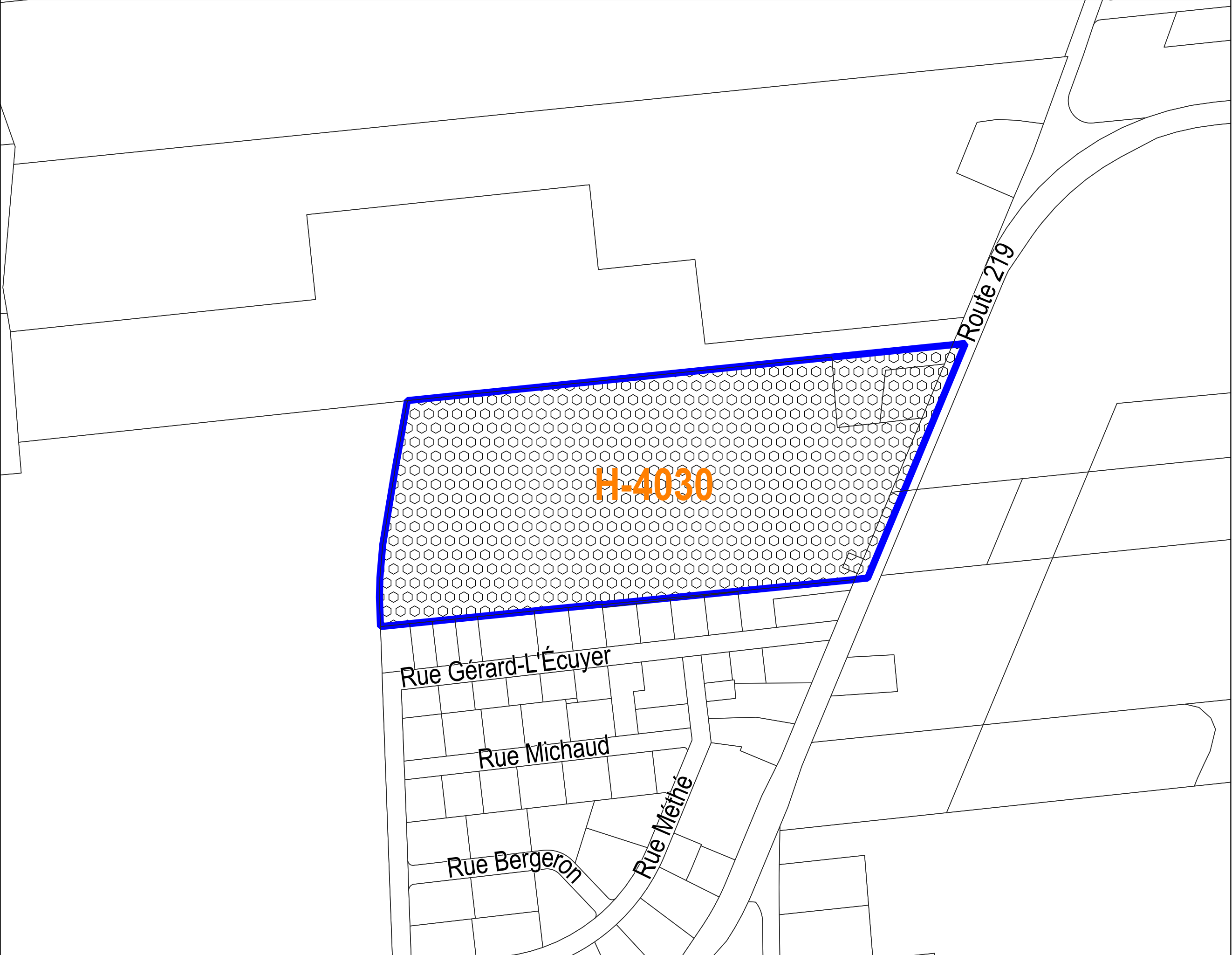
Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Éric Latour, maire

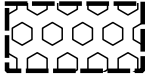
Pierre Archambault, greffier

ANNEXE A

PLAN MRU- 2026-5146-P1



Limite de zone



Retrait de la zone H-4030
aux zones assujetties au
règlement sur les PAE

No	Révision	Par	Date



TITRE
ANNEXE A
RÈGLEMENT 2452

DESSINÉ I. Savadogo	DATE 19 juin 2026
PRÉPARÉ J.-P. Héon	ÉCHELLE Aucune
APPROUVÉ J.-P. Héon	PLAN No MRU-2026-5146-P1